* 1. **Décrire et formaliser le procédé de positionnement et d’évaluation utilisé au sein de l’école de conduite et le mettre à disposition du public**

|  |  |
| --- | --- |
| EURL NOUVEL’R CONDUITE9 Bis Avenue de la République74960 CRAN-GEVRIER🕾 : 04 50 62 20 54AGREMENT : E1507400070www. nouvelr-conduite.comAfficher l'image d'origine |  |

● Evaluation de départ :

Quand ? ​Avant l’inscription et la signature du contrat

Moyen :​ Avec un simulateur de conduite

Durée moyenne :​ 40 minutes

Compétences évaluées : Habiletés pratiques (installation, démarrage /arrêt, manipulation du volant,

Adaptation aux situations, respect des règles, temps de réaction, compétence psychomotrice, champs

de vision, coordination motrice et mémoire visuelle à court terme).Tient compte de l’expérience

Déjà acquise.

Le candidat est évalué pour la première fois avant qu’il ne débute sa formation. Cette évaluation lui

permet d’avoir une estimation du nombre d’heures de formation nécessaire pour obtenir son permis

de conduire. Ainsi d’avoir une proposition tarifaire lui permettant d’estimer le budget nécessaire à sa

formation avant même qu’il ne souscrive un contrat auprès de l’établissement de formation. Cette

évaluation est obligatoire et payante. Les tarifs sont affichés en agence. Ce test est obligatoire mais

ne vous engage pas... Si vous n’êtes pas satisfait du nombre d’heures prévisionnel de cours de

conduite annoncé, vous pouvez faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation.

L’évaluation de départ vous permet d’obtenir une estimation qui est susceptible d’évoluer dans les

deux sens en fonction de plusieurs critères (absentéisme, maladie, fatigue, rythme de formation,

disponibilités du candidat, concentration, problèmes personnels, etc.).

● Auto-Évaluation (pratique) :

Quand ?​ A chaque leçon de conduite !

Moyen : ​Un véhicule, un enseignant diplômé, le programme de formation.

Durée moyenne :​ 2 min à 15 min

Compétences évaluées : Auto-évaluation de l’acquisition des compétences par l’élève lui-même au

moyen de critères fournis par l’enseignant.

A chaque leçon de conduite, l’enseignant donne à l’élève les critères lui permettant de valider de

nouvelles compétences et met en place les outils et les méthodes nécessaires afin de susciter

l’auto-évaluation chez le candidat. En fin de leçon le candidat est alors capable d’auto-évaluer

l'acquisition d’une nouvelle compétence, ce qui est ensuite formalisé par le remplissage du livret

d’apprentissage et de la fiche de suivi.

Il n'y a pas d’attribution de note chiffrée en fin d’évaluation mais une appréciation globale.

Pour chaque item évalué, l’élève a les moyens d’apprécier ses progrès. L’enseignant peut

ensuite le faire progresser au moyen de remédiation ou régulation. Cette méthode

d’évaluation implique les élèves dans le processus d’évaluation en les aidant à s’approprier

les critères d’évaluation, cela permet au candidat de mesurer sa progression.

● EXAMENS BLANCS (bilan de compétences):

Quand ? ​A la fin de de la compétence générale 4 (ou sur demande) !

Moyen :​ Un véhicule, un enseignant diplômé, une grille d’évaluation

Durée moyenne :​ 30 min d’évaluation + 5 à 10 minutes de bilan

Compétences évaluées : ​bilan de compétences (idem CEPC)

Préparation psychologique, mise en situation préalable avec amélioration du sentiment

d’auto-efficacité.

Nous en effectuons sur demande du candidat ou à l'initiative de l’enseignant, avant un

examen du permis de conduire.

Pour le permis B, un examen blanc est effectué systématiquement avant l’obtention d’une date d’examen et doit être réussi pour être présenté à l’examen.

Les évaluations contribuent à la gestion du stress, car elles permettent au futur candidat une

première expérience de l’examen. L’enseignant jour le rôle de l’inspecteur (IPCSR), donne

les consignes d’examens, et suit scrupuleusement la trame de l’examen du permis de

conduire. le parcours d’examen blanc, est varié, et similaire à l’examens

pratiques.

● Evaluation CEPC

Quand ? ​Le jour de l’examen du permis de conduire

Moyen :​ Un véhicule, un enseignant diplômé, un IPCSR, une grille d’évaluation

Durée maximum :​ 32 min d’évaluation

Compétences évaluées : ​bilan de compétences portant sur les items : connaître et maîtriser son

véhicule (installation, sécurité, vérifications, commandes) , appréhender la route ( prise d’information,

adaptation de l’allure, appliquer la réglementation), partager la route (communiquer, partager la

chaussée, espaces de sécurité. Mais aussi conduite économique, courtoisie, autonomie et

conscience du risque.

Le CEPC est une grille d'évaluation remplie par un Inspecteur (IPCSR) le jour de l’examen, en

fonction des compétences montrées par le candidat en situation réelle.

2. Les évaluations portant sur la partie théorique : “code de la route”

Quand ? 7​ jours /7 et 24h sur 24 - Illimité pendant 6 mois via internet, durant les horaires d’ouverture du bureau pour la partie en salle.

Moyen :​ accessible depuis ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à internet ou via la salle de code

Durée moyenne :​ 40 min par test

Compétences évaluées : ​connaissance théoriques en code de la route et en théorie de la pratique.

Dans la partie thème, les élèves peuvent avoir accès à un véritable livre de code interactif et ludique. Accessible de manière hiérarchique ou transversale. Ainsi qu’à des évaluations formatives classées par thèmes.

Dans la partie examen, les élèves peuvent s'entraîner et faire des séries “type” examen.

Ces séries d’examen constitueront des statistiques de résultat, visibles de l’établissement

et de l’élève.